

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>73620</b>	<b>De M. Jacques Bompard ( Non inscrit - Vaucluse )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Premier ministre</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Premier ministre</b>
<b>Rubrique &gt;étrangers</b>	<b>Tête d'analyse &gt;immigration</b>	<b>Analyse &gt; intégration. perspectives.</b>
Question publiée au JO le : <b>10/02/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le Premier ministre au sujet de ses déclarations sur la ségrégation (« apartheid ») territoriale, sociale et ethnique en France. L'apartheid est un mot signifiant « séparation, mise à part ». C'était une politique autoritaire dite de « développement séparé » affectant des populations selon des critères raciaux ou ethniques dans des zones géographiques déterminées. Il fut conceptualisé et mis en place par le gouvernement de l'époque en Afrique du Sud. Cette politique réalisée de 1948 à 1991 a été largement condamnée par la communauté internationale (ONU, OTAN). En France, la mixité sociale consistait originalement à placer une minorité de personnes issues de l'immigration avec des français dits « de souche ». Ce moyen avait pour objectif d'assimiler les nouveaux arrivants en leur montrant nos modes de vie, habitudes et coutumes. Aujourd'hui la méthode est inversée. La mixité est organisée de telle façon qu'une minorité de français dits « de souche » est placée avec une majorité de population issue de l'immigration. Aujourd'hui une ségrégation ethnique et religieuse est constatée sur certains territoires dits sensibles (ZUP, ZEP, ZUS). Certains habitants de ces quartiers ont organisé cette ségrégation. Par exemple, les non-pratiquants de l'Islam (puisqu'il s'agit dans ces quartiers de l'Islam) sont exclus par les pratiquants. Les personnes ne faisant pas partie l'oumma sont rejetées. Ce même schéma est observable dans les écoles où nous observons une forte concentration de musulmans. Des pressions pèsent sur les élèves ou membres du corps professoral non musulmans pendant des périodes telles que le ramadan. Nous savons aussi que l'Islam est une religion particulière en ce sens qu'elle lie étroitement politique et religion. Le prophète était chef spirituel et chef d'État puis dans l'histoire les califes, successeurs de ce dernier, ont toujours suivi ce modèle de représentant temporel et spirituel (nous pouvons citer l'exemple du roi du Maroc appelé le commandeur des croyants). De plus l'organisation et les méthodes d'action de ce système ont comme objet la conquête du pouvoir politique en vue d'appliquer le Coran comme doctrine sociale. Cette analyse peut se confirmer par l'observation des mouvements islamiques au Moyen-Orient. Le nom « d'état islamique » rassemblant bien les notions de politique et de religion. En France, la religion musulmane exerce son action de conquête du pouvoir politique par deux biais : par une implantation sociale et pacifique dans les quartiers difficiles et la création d'une maille belliciste en lien avec les mouvements du Moyen-Orient. Ce deuxième point se confirme par les malheureux événements de ce début d'année (attentats contre le journal Charlie Hebdo, militaire agressé au couteau, école israélienne attaquée). Enfin une ségrégation sociale est constatée à un autre niveau. Les lois et la redistribution sociale sont en France la même pour tous les citoyens. Cependant il s'avère que la redistribution sociale est souvent mieux organisée dans certains quartiers, particulièrement dans les quartiers où la population majoritaire est issue de l'immigration. En effet des centres d'information publique ou des associations informent de l'ensemble des aides possibles, sans que cela ne soit le cas pour des territoires peuplés par des français dits « de souche », n'ayant pas la tradition de quémander. Pour intégrer, il faut pouvoir proposer du travail, du travail pour tous. Le travail permettant de vivre grâce au revenu qu'il apporte, de s'intégrer socialement grâce à la fréquentation de groupes sociaux différents. L'intégration s'effectue par



la vision concrète et l'intérêt que les intéressés ont à s'assimiler. Enfin l'intégration doit être magnifiée par une volonté ferme de s'enraciner dans la Nation française. Aux vues des différents éléments exprimés ci-dessus, il lui demande si la situation de notre pays est comparable réellement à la situation de l'« apartheid » de l'Afrique du Sud, donc de clarifier ses propos sur la ségrégation et la possibilité d'intégration dans un tel contexte.